

**CONTRE LA REPRESSION PATRONALE
POUR LES LIBERTES SYNDICALES
SOLIDARITE AVEC LES SALARIES D'ARABELLE SOLUTIONS**

Les Fédérations CGT MÉTALLURGIE / FNME CGT / FNSCBA CGT et l'Union Départementale CGT du Territoire de Belfort tiennent à exprimer leur soutien total aux salariés et syndiqués CGT d'Arabelle Solutions, confrontés une nouvelle fois à des mesures de répression patronale.

Depuis plusieurs semaines, les salariés de cette filiale du groupe EDF se sont mobilisés pour faire valoir des revendications légitimes portant sur la reconnaissance de leur travail, la tenue des engagements pris par la direction et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Après 16 jours de grève, d'une mobilisation digne et responsable, la direction d'Arabelle Solutions a choisi, comme lors de précédents conflits, d'engager une escalade répressive :

- Six représentants du personnel CGT et l'UD CGT 90 ont été assignés en référé lors de l'action de grève,
- Plusieurs salariés grévistes et représentants syndicaux CGT, font désormais l'objet de convocations à des entretiens disciplinaires,

Ces pratiques visent clairement à intimider, voire à décourager l'engagement syndical. Ces agissements ne sont pas isolés et s'inscrivent dans une continuité de sanctions et d'atteintes au droit syndical constatées lors de précédentes mobilisations dans l'entreprise.

Cette répétition démontre une volonté patronale assumée de criminaliser l'action collective et de dissuader les salariés de revendiquer et de s'organiser avec la CGT.

Nous le rappelons fermement : **La grève est un droit constitutionnel.**

L'activité syndicale est protégée par la loi. Aucune procédure disciplinaire, aucune assignation, aucune pression ne peut remettre en cause ces droits fondamentaux. Nous dénonçons avec force ces méthodes patronales qui portent atteinte :

- Aux libertés syndicales,
- Au droit d'expression collective,
- À la protection des mandatés,

Nous exigeons :

- L'abandon immédiat des procédures disciplinaires visant les salariés grévistes et les représentants syndicaux ;
- La fin des pratiques d'intimidation ;
- La reprise d'un dialogue social respectueux et loyal, conformément aux obligations légales de l'employeur.

La CGT réaffirme qu'elle ne laissera pas s'installer une logique où l'engagement syndical, ou le fait de revendiquer devient un risque.

Chaque fois que des militants, des représentants du personnel ou des salariés en lutte sont attaqués, c'est l'ensemble du monde du travail qui est visé. Nos organisations resteront pleinement mobilisées pour défendre les libertés syndicales, protéger les salariés et garantir le respect du droit de revendiquer et de faire grève.

Les Fédérations CGT MÉTALLURGIE / FNME CGT / FNSCBA CGT et l'Union Départementale CGT du Territoire de Belfort appellent à se mobiliser le 2 décembre jour des entretiens disciplinaires, devant l'entreprise Arabelle Solution site de Belfort

Le 24 Novembre 2025

